Rupture conventionnelle

Par Ponpo	n	

Bonjour, mon employeur me propose une rupture conventionnelle selon la procédure légale, je suis un salarié protégé, il me demande en échange un courrier de ma part stipulant mon accord, j'ai peur que si la rupture n'est pas homologuée pour quelques raisons que ce soit, il se serve de ce courrier à mon désavantage par la suite, si le comité d'entreprise ou l'inspection-du-travail du travail refusent l'homologation, que pensez vous de ce cas, je n'ai nullement envie de faire ce courrier, mais signer la convention oui, mais pas plus, merci de votre aimable réponse